

## **La Présidente**

ORLEANS, le 23/06/2022

**N/ réf. :** A-22285/IC-CT/Cou

Chères étudiantes, Chers étudiants,

Votre cursus universitaire se termine par la validation de la 6<sup>ème</sup> année et la soutenance d'une thèse en vue de l'obtention du Doctorat d'Etat de Docteur en Pharmacie.

Les étudiants qui ont déjà soutenu leur thèse sont déclarés Docteurs en Pharmacie et peuvent demander leur inscription à l'une des sections de l'Ordre National des Pharmaciens.

Pour la grande majorité d'entre vous, il s'agit de la section D<sup>1</sup> des pharmaciens adjoints d'officine ou de la Section E<sup>2</sup> des pharmaciens des départements ultra marins.

Les étudiants en attente de soutenir leur thèse peuvent obtenir un certificat de remplacement auprès du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens du Centre-Val de Loire (CROP).

Pour cela, ils devront établir une demande écrite à l'attention du Président du CROP, par courriel ou lettre simple, mentionnant également les coordonnées du demandeur (adresse postale, courriel et numéro de téléphone), accompagnée :

- d'une copie d'une pièce d'identité,
- de l'attestation de validation de la 6<sup>ème</sup> année (sauf si elle nous a déjà été communiquée par les services administratifs de la faculté),
- pour les demandes effectuées après la fin de l'année universitaire, une copie du certificat d'inscription à la faculté de pharmacie de TOURS pour l'année en cours.

Ce certificat est valable 1 an (article R 5125-39 du Code de la Santé Publique) sur l'ensemble du territoire, et ne permet d'effectuer un remplacement **que pour une période maximale de 4 mois dans une même officine.**

**Pour pouvoir effectuer un remplacement, vous devrez en outre vous assurer de la régularité de votre inscription pour pouvoir justifier de votre qualité d'étudiant.**

Nous insistons sur le fait que ce certificat ne permet pas d'être engagé en qualité de pharmacien adjoint tel que défini aux articles R 5125-34 et L 5125-20 du Code de la Santé Publique.



**Mme Isabelle CHOPINEAU**

---

<sup>1</sup> 4, avenue Ruysdaël – 75379 – Paris Cedex 8 – Président M. Jérôme PARESYS-BARBIER

<sup>2</sup> 4, avenue Ruysdaël – 75379 – Paris Cedex 8 – Président Mme Brigitte BERTHELOT-LEBLANC